



# Macamic, c'est plus qu'une ville

# M

.....  
*Macamic, c'est plus qu'une ville!  
Une nature dans ses plus beaux  
atours, dominée par le lac Macamic,  
la propriété accessible, de grands  
terrains dans des quartiers bien  
aménagés, conçus pour les résidents.*

.....  
*Une ville organisée, de nombreux  
commerces et services municipaux,  
hospitaliers et gouvernementaux,  
une économie solide et bien établie,  
un avenir prometteur.*

.....  
*Moi, j'ai choisi Macamic et ses gens  
accueillants!*

# C

.....  
*Choisir sa ville, c'est choisir sa  
qualité de vie. Chaque année,  
Macamic accueille de nouveaux  
résidents, et ce n'est pas sans raison.*

.....  
*De beaux parcs, un environnement  
sain, sans pollution, une eau de  
qualité, des loisirs pour tous les âges;  
des gens d'affaires dynamiques,  
une population fière de sa ville.*

.....  
*Macamic, le choix d'une qualité de  
vie supérieure! Macamic, une ville  
de choix.*

## Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La Corporation de développement	8	aussi bien les femmes que les hommes.
La bibliothèque	10	
La page communautaire	11	Ce bulletin d'informations est publié six
La rubrique informative	12	fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	18	
Pour nous rejoindre	20	
		Mise en pages :        Ginette Labbé
		Correction        :        Victoire Bacon

**Un grand merci à tous nos collaborateurs.**

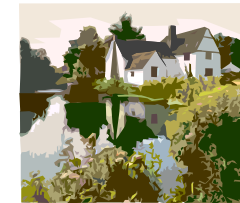
Dépôt légal – Volume 11 no 3  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame,  
Monsieur,

Depuis quelques mois, la Corporation de développement et les autorités municipales travaillent de concert à la réalisation du projet Fortin-les-Berges, un projet de développement domiciliaire de 54 terrains.

Ce projet se fera en deux phases distinctes; la première étape sera le développement de la partie nord de la pointe du lot dès que nous aurons dix terrains de vendus.



Pour l'été 2006, nous avons fixé la date d'échéance pour atteindre la vente des dix terrains au 30 juin, ce qui nous permettrait de procéder à la réalisation et à la construction des infrastructures au cours des mois de juillet et d'août 2006.

Ce projet se financera de lui-même par la vente des terrains et par les revenus de taxes que généreront les nouvelles propriétés.

Nous invitons donc nos citoyens à promouvoir de façon positive ce projet qui ne peut qu'être bénéfique pour notre communauté, tant par l'arrivée de nouveaux citoyens que par les investissements économiques qu'ils feront chez nous.

Dans un autre ordre d'idées, nous tenons à remercier madame Marie-Ève Nicol pour sa précieuse collaboration ayant conduit à l'achat et à l'installation, au parc Curé-Aimé-Lamothe, d'un très beau jeu modulaire pour les jeunes de 10 ans et moins.

Lors de la prochaine parution, nous vous ferons part des noms des généreux partenaires financiers de ce projet.

Nous désirons souhaiter à toute la population et à nos visiteurs une très belle saison estivale en toute sécurité.

Recevez nos salutations les meilleures.

Daniel Rancourt  
Maire



## Informations municipales



### L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement. Voici un résumé de ce règlement :

↳ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol devra suivre les consignes suivantes :

↳ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis, vendredis et samedis et pour les numéros civiques impairs, les mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

↳ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1er septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.

↳ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.

↳ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

↳ De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.



### COMMUNIQUÉ

Suite à des plaintes de contribuables, nous demandons la collaboration des agriculteurs qui doivent circuler sur les routes et les chemins ruraux afin de nettoyer la boue qui se loge sur les roues de leurs tracteurs et de leurs remorques.



Nous sommes convaincus de votre entière collaboration et vous en remercions grandement.

### COMMUNIQUÉ

#### Poêles extérieurs pour chauffage

À tous les propriétaires des territoires urbains de la ville et du secteur de Colombourg

Veillez prendre note que la municipalité n'autorisera plus l'émission de permis pour l'installation de poêles extérieurs pour le chauffage des bâtiments.



Cette décision s'applique seulement pour la partie urbaine de l'ancienne ville de Macamic et de Colombourg, les territoires ruraux étant exclus de cette directive.

Cette politique est mise de l'avant considérant les désagréments que doivent subir les gens qui sont voisins de ceux possédant ce genre d'équipement.

**Aux contribuables de la  
ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 10 juillet 2006, à 19 heures 30, le conseil municipal de la ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

8, chemin Mandeville  
Lot 31B-08, Rang 3  
Canton Royal-Roussillon  
Propriétaires : Lina Lafrenière et  
Nancy Gervais

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien de la piscine hors terre de 21 pieds de diamètre dans la marge avant au lieu de la marge arrière ou latérale telle que décrite au règlement.
- Permettre la construction dans la marge latérale avant d'un bâtiment secondaire détaché dont la superficie

totale sera de 780 pieds carrés (superficie conforme au règlement).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 10 juillet 2006, à 19 heures 30, au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 5 juin 2006.

**Joëlle Rancourt**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

**OFFRE D'EMPLOI**

Temps partiel - hiver 2006-2007

Poste : Préposé à l'entretien de la patinoire et des entrées du Centre communautaire du secteur Colombourg

Service : Voirie municipale

Supérieur immédiat : Contremaître

**Description**

Sous l'autorité du contremaître, le préposé à l'entretien de la patinoire et

**Site de résidus verts**  
**au Rang 2 Est**

Nous devons malheureusement informer la population que, suite à l'utilisation sauvage de ce site par quelques personnes qui y déposent des déchets domestiques, des meubles ou tout déchet autre que des résidus verts, nous devons dorénavant restreindre son accès seulement à ceux qui désirent l'utiliser selon les règles.

Ainsi, il sera possible aux personnes intéressées de se procurer une clé donnant accès au site moyennant un dépôt remboursable de 20 \$.

Vous pouvez vous la procurer à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, sauf lors des jours fériés.

**Information : Richard Michaud,**  
**Contremaître**  
**(819)782-4604 poste 224**

des entrées du Centre communautaire du secteur Colombourg doit procéder au déneigement de la patinoire et des entrées lorsque requis, et ce, selon les pratiques en vigueur à la Ville de Macamic. La Ville met un souffleur à la disposition du préposé, si requis.

**Rémunération**

Le taux horaire est discutable et en fonction de l'équipement fourni par le préposé. Les heures sont variables, soit du lundi au dimanche, selon le besoin.

**Durée**

Cet emploi est pour la saison hivernale; à titre d'information, pour l'hiver 2005-2006, 63 heures de travail ont été requises du préposé à l'entretien pour le déneigement de la patinoire et des entrées.

Vous êtes intéressé par ce travail, veuillez communiquer avec monsieur Richard Michaud au (819) 782-4604 poste 224.

**Macamic, le 8 juin 2006**  
**Richard Michaud, contremaître**

## La Corporation de développement

Nous aimerions informer la population de Macamic et des environs de nouveaux services, dans le secteur loisirs.

D'abord, félicitations à messieurs Marc et Benoît Plante pour l'investissement majeur qu'ils ont fait en fin d'année 2005; les promoteurs ont érigé une structure permanente qui permet l'entraînement et le dressage de chevaux ainsi que des cours d'équitation par un instructeur certifié FEQ et FEC.

Ce site est situé au 1570, Route 111 Ouest à Macamic; vous pouvez rejoindre les promoteurs en téléphonant au (819) 782-2010 ou sur le cellulaire au (819) 333-7919.




Également, le Centre équestre thérapeutique Malolie vous invite à participer à des camps équestres de jour du 3 juillet au 18 août 2006. À l'ordre du jour : sauts d'obstacles, dressage, mimes équestres, randonnées équestres, voltige et plus! Le Centre est situé au 962, Rang 10 & 1 Ouest à Macamic. Il y a possibilité d'un transport partant de La Sarre.

Le Centre est adapté pour les personnes à mobilité réduite. Les 8, 15, 22, 29 juillet et les 5 et 12 août 2006 sont des journées réservées aux personnes ayant un handicap.

Pour information et réservation, contactez Édith au (819) 768-8713 ou Carole au (819) 797-6663.

La Corporation de développement veut souligner la venue de deux nouvelles places d'affaires, soit Organiteck qui est un portail Internet industriel qui permettra de faciliter la communication entre les différents secteurs primaires des mines, de la forêt et de la construction. Pour information, 782-2600 ou [www.organiteck.ca](http://www.organiteck.ca)

Également, ouverture de Coiffure Unisexe, propriété de madame Annette Lebel qui offre les services de coiffure et de bronzage;  téléphone 782-2424.

Bonne chance à ces deux nouveaux commerçants.

## Show & Shine

La Corporation de développement de Macamic désire féliciter et remercier le Club Lions de Macamic ainsi que les nombreux bénévoles pour la coordination de la 9<sup>e</sup> édition du Show & Shine. Malgré la température froide et maussade, le nombre de visiteurs (comblés) a franchi encore une fois la barre des 10 000. Chapeau à cet organisme voué et dévoué à la cause communautaire.

Merci aux nombreux commanditaires qui permettent d'offrir des spectacles de qualité. Cet événement est primordial pour le tissu social de notre patelin; merci à tous ceux et celles qui font en sorte de le perpétuer.

## Marina

Malgré les essais/erreurs des années passées, le projet va devenir réalité en juin-juillet; la structure métallique doit être prête pour le 10 juin; celle-ci de même que les dalles de béton qui constituent le tablier seront installées à la fin juin. Si tout va bien, les usagers pourront se servir de la nouvelle descente pour les vacances de la construction (15 juillet).

## Collection C.-Morin

Cette année, la Collection ouvrira ses portes du 22 juin au 4 septembre, de 10 heures à 17 heures, 7 jours par semaine. Vous n'avez pas besoin de réservation, sauf pour les groupes de 15 personnes et plus ainsi que les groupes scolaires.

Le coût d'entrée est le même que l'an passé, soit :

Moins de 12 ans et étudiants :	2 \$
13 à 18 ans et Âge d'Or :	3 \$
Adultes :	4 \$
Familles (père, mère, enfants) :	10 \$

Bienvenue à toute la population!

## Grand Héron

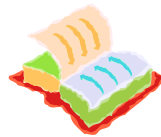
La nature est sortie de son sommeil et les sentiers sont prêts à accueillir les randonneurs. Allez faire une balade et un pique-nique en famille ou entre amis.

Soyez respectueux de l'environnement!

## La bibliothèque

### Nouveautés (Macamic)

- Les années grises  
André Mathieu
- Les nuits blanches  
André Mathieu
- Sans pardon  
Chrystine Brouillet  
(Don Club Lions)
- Ménopause  
Susan Hendrix
- Marie-Marguerite  
Gaétan Bélanger
- Réfléchir avant d'agir  
Sybil Martin
- La poussière du temps  
Tome 3 : Sur le boulevard  
Michel David
- Les grandes énigmes de l'histoire  
Frédéric Gersal
- Cellulaire  
Stephen King



- Le voile de la peur  
Samia Shariff
- L'ABC des trucs de jardinage  
Rock Giguère
- Passages obligés  
Josélito Michaud  
(Don Club Lions)
- Amos Daragon #10  
Bryan Perro
- Seconde chance  
Danielle Steel  
(Don Club Lions)
- La clé de l'énigme  
Alexandra Larochelle  
Roman jeunesse
- Qui est Terra Wilder?  
Anne Robillard

La bibliothèque municipale de Macamic sera fermée les 21 et 28 juin ainsi que le 5 juillet.

## La page communautaire

### Club de l'Âge d'Or de Macamic

Nous désirons remercier tous nos bénévoles qui nous ont aidés tout au long de l'année ainsi que tous les gens qui nous ont encouragés.

Un grand merci à vous tous.

### Aurel Delage, président

### En hommage

La direction et les membres du Club de l'Âge d'Or de Macamic désirent rendre hommage à Liliane (Lili) et Wilfrid (Cowboy) Martel pour l'apport exceptionnel et continu qu'ils ont donné à notre organisme.

Quelle tâche ardue vous avez accomplie durant plus de 20 ans, sans jamais vous lasser, sans compter ni les efforts, ni le temps afin d'améliorer le mieux-être des membres. Pour nous tous, vous étiez comme un bouquet de roses, vous avez semé tellement d'amour autour de vous. Chacun de ces pétales d'entraide et d'amitié que vous



avez semés contribueront à conserver en nos cœurs le souvenir des moments inoubliables passés avec vous deux.

### Aurel Delage, président

Le Cercle des Fermières du secteur Colombourg invite les artisans et artisanes en peinture, couture, sculpture sur bois, tricot, crochet, etc. du secteur Colombourg et Macamic à venir exposer avec nous, le vendredi 25 août 2006, de 13 heures à 22 heures, au Centre communautaire; vous pourrez mettre vos œuvres en vente. Nous ferons l'annonce de cette journée et des participants sur Câblevision, dans l'Info-Mak et Le Citoyen, deux semaines à l'avance.



Nous devons avoir une réponse de votre participation avant le 6 août 2006; pour ce faire, vous pouvez appeler Jeannine au 333-5408 ou Noëlla au 333-4466.

Nous espérons que les élèves de l'école primaire du secteur Colombourg participeront au concours de dessins que nous leur proposons, il y aura deux prix de 5 \$ pour leur effort.

## Rubrique informative

### Dépotoir (secteur Macamic)

Veillez prendre note que le dépotoir est ouvert au public **le samedi seulement, de 8 heures à 16 heures.**

Deux conteneurs sont à votre disposition à l'entrée, lorsque ce dernier est fermé, pour **les déchets qui brûlent seulement.**

Pour ce qui est du fer, des pneus ou autres matériaux non combustibles, nous vous demandons de les apporter le samedi, une personne vous indiquera l'endroit où les déposer afin de les récupérer.



Nous vous remercions de votre collaboration afin de garder le dépotoir fonctionnel et peu coûteux, car c'est vous qui en payez les coûts.

**La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon**

### Dépotoir (secteur Colombourg)

Pour les usagers du secteur Colombourg, veuillez noter l'horaire du dépotoir de Palmarolle; le site est accessible seulement les mercredis de 13 heures à 16 heures et les samedis de 9 heures à 14 heures.

### Sécurité des piétons

Pour la sécurité des piétons, nous désirons demander aux personnes qui circulent en patins à roues alignées et à bicyclette de ne pas circuler sur les trottoirs de la ville de Macamic.



### La Sûreté du Québec vous informe



Parlez du crystal meth et autres drogues avec vos enfants.

La **MÉTHAMPHÉTAMINE** (ou crystal meth, la cocaïne du pauvre) n'est qu'une des drogues que votre enfant ou votre adolescent peut connaître.

Sa forme la plus populaire et la plus puissante est une poudre recristallisée que les consommateurs fument, mais au Québec, la demande de méthamphétamine est sous forme de comprimés. Les effets sont l'euphorie, l'intensification des émotions, la diminution de l'appétit. Les consommateurs développent une dépendance psychologique qui amène la paranoïa, des hallucinations, une perte de mémoire; un dixième de gramme coûte de 5 \$ à 10 \$ sur le marché noir.

Souvenez-vous que chaque conversation avec votre enfant peut l'aider à prendre la bonne décision. Voici d'autres drogues dont vous voudrez peut-être parler à votre enfant :



**MDMA** (ou ecstasy, MDA, euphoria, X, XTC, ou adam) : drogue stimulante et causant des hallucinations. L'euphorie et l'énergie ressenties peuvent céder la place à des pertes de mémoire, de l'insomnie, une certaine imprudence, une déshydratation, une crispation incontrôlable des muscles de la mâchoire et des nausées. Prise à forte dose, l'ecstasy peut causer des problèmes cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux et la mort.

**GHB** (ou ecstasy liquide) : liquide incolore et inodore. Les consommateurs de GHB se sentent euphoriques mais endormis; donc ils le mélangent souvent avec d'autres drogues, ce qui a des conséquences dangereuses et imprévisibles. Le GHB peut réduire le rythme cardiaque, empêcher les poumons de fonctionner et déclencher des convulsions.

**PSILOCYBINE** (ou champignons magiques) : cause des hallucinations. Seuls les experts peuvent faire la différence entre les champignons vénéneux létaux et les champignons magiques. En cas d'empoisonnement, il faut chercher de l'aide sans attendre, cette drogue pouvant être mortelle; appelez le 911 immédiatement et apportez un échantillon du champignon à l'hôpital s'il vous en reste la moindre quantité.

**COCAÏNE** (ou coke, snow, powder, sniff, blow, crack ou cocaïne crack) : puissante drogue stimulante et toxicomanogène qui existe sous forme de poudre ou de cristal. Elle cause la constriction des vaisseaux sanguins, fait monter la température et le rythme cardiaque. Les consommateurs peuvent avoir une crise cardiaque et un accident vasculaire cérébral.

**ROHYPNOL** (roofies, roche, drogue du viol) : sédatif insipide et inodore. Parce qu'il entraîne la somnolence et la perte de mémoire, le rohypnol est quelquefois mis dans le verre de la victime par une personne voulant commettre une agression sexuelle. Les cachets récents deviennent bleus lorsqu'ils sont dissous, mais les cachets incolores existent.

**KÉTAMINE** (spécial K., vitamine K., Kitty) cause des hallucinations et un sentiment de déconnexion du monde. La kétamine est généralement cuite et transformée en une poudre blanche par les narcotrafiquants. Elle peut perturber le rythme cardiaque, ralentir la respiration et surtout, mélangée avec d'autres drogues, mettre votre vie en danger.

**LSD** (acide, buvard) : drogue puissante qui cause des hallucinations, des changements d'humeur brutaux, des crises de panique et des sentiments forts de peur et de dépression, sans compter les accidents mortels. Les consommateurs font état de « flash-back ». Ils continuent à ressentir les effets du LSD même après avoir arrêté la consommation.

**ÉPHÉDRINE** (éphédra, Ma Huang, coupe-faim) : plusieurs produits à base

d'éphédrine sont associés à une allégation de perte de poids, tolérance à l'exercice, augmentation du métabolisme ou encore la posologie est supérieure à 8 mg d'éphédrine et associée à des stimulants comme la caféine ou d'autres ingrédients susceptibles d'accroître l'activité de l'éphédrine dans l'organisme. On demande à Santé Canada de retirer ces produits du marché, car une évaluation des risques a mené à la conclusion qu'ils comportent un risque grave pour la santé : des effets indésirables tels que crise cardiaque, psychose, accidents cérébrovasculaires et décès.

L'une des choses les plus importantes à retenir sur ces drogues, c'est que vous ne savez jamais ce que vous prenez, même la personne qui vend la drogue peut avoir été trompée sur les ingrédients et la force du produit. Les résultats peuvent aller de la maladie grave à la surdose et à la mort.

**Centre d'assistance et  
d'accompagnement aux plaintes**

Le CAAP-AT est un organisme régional qui peut vous aider à dénoncer des situations qui vous semblent inacceptables concernant les services que vous avez reçus ou que vous auriez

dû recevoir dans les établissements publics de santé et de services sociaux.

Comment le CAAP-AT peut-il vous aider?

Nos conseillers peuvent vous informer sur le régime de plaintes, clarifier avec vous l'objet de la plainte, vous aider à rédiger votre lettre, vous assister et vous accompagner à chaque étape du processus. Il peut vous apporter du soutien dans votre démarche, faciliter la conciliation (recherche de solutions satisfaisantes) et s'assurer que vos droits sont respectés.



Vrai ou faux

1. Votre dossier médical est strictement confidentiel, seul le médecin peut y accéder.
2. Votre enfant est placé en centre d'accueil, vous avez quand même le droit d'être informé et de prendre part aux décisions qui le concernent.
3. La travailleuse sociale qui vous a reçu vous est antipathique, vous avez le droit de demander à être suivi par une autre.

Réponses

1. Faux – Votre dossier est confidentiel mais vous avez aussi le droit de le consulter.
2. Vrai – Même si votre enfant réside en centre d'accueil, les parents ont le droit de participer aux décisions qui concernent leur enfant.
3. Vrai – Vous avez le droit de choisir le professionnel qui vous convient.

Services confidentiels et gratuits.

CAAP-AT  
139, avenue Québec, bureau 104  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M8  
1 877 767-2227 ou 797-2433  
[www.caapat.com](http://www.caapat.com)

**Trouvez les meilleurs candidats en  
ligne au Québec**

Que ce soit pour des emplois temporaires, saisonniers ou permanents, les étudiants et les étudiantes vous permettront d'intégrer dans votre entreprise une main-d'œuvre dynamique et compétente. Fonctionnant en mode libre-service, Placement en ligne est



disponible toute l'année, et ce, tout à fait gratuitement.

S'inscrire au Placement étudiant du Québec vous permet de :

- ↳ Publier vous-même vos offres d'emploi, 24 heures sur 24;
- ↳ Créer des Alertes-Candidats et être informé par courriel des candidatures qui correspondent à vos critères de sélection;
- ↳ Chercher des candidatures et accéder aux détails de celles qui vous intéressent.

Inscrivez-vous dès maintenant au :  
[www.emploietaudiant.qc.ca](http://www.emploietaudiant.qc.ca)

Pour information, communiquez avec :

### **Anick Goudreau**

Coordonnatrice du Placement étudiant  
de l'Abitibi-Témiscamingue  
Tél. : (819) 763-3226 poste 241  
Fax : (819) 763-3738  
[anick.goudreau@mess.gouv.qc.ca](mailto:anick.goudreau@mess.gouv.qc.ca)

### **Transport Coup de Pouce**

Vous voulez faire des économies sur l'essence en partageant vos frais de transport, vous cherchez quelqu'un pour vous rendre au travail ou pour vous déplacer lors d'une activité quelconque, mais vous n'avez pas de solution, pensez **Transport Coup de Pouce**.

C'est un service qui offre :

- des places disponibles dans les autobus de la Corporation du Transport adapté entre les municipalités de Macamic, Poularies, Sainte-Germaine-Boulé, Palmarolle et La Sarre.



- un système de covoiturage dans toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Pour devenir membre ou pour information, veuillez :

- vous présenter sur place : 23, 12<sup>e</sup> Avenue Ouest, La Sarre
- nous téléphoner au 333-3933
- consulter le site Web : [mrc.ao.ca](http://mrc.ao.ca)

 **Desjardins** Caisse de Royal-Roussillon Saviez-vous que...

Votre Caisse populaire Desjardins de Royal-Roussillon remettra un montant de 1 000 \$ à tous les membres qui construiront une nouvelle maison de quatre logements et moins et qui obtiendront un financement à la Caisse. Certaines conditions s'appliquent, passez nous voir.

### **Le personnel de la Caisse**

Le Club de l'Âge d'Or de Macamic sera fermé le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste.

### **Vente de garage**

Vous organisez une vente de garage très bientôt, la Ville de Macamic demande aux citoyens de respecter les règles suivantes :

- ↳ La vente de garage doit servir uniquement pour les citoyens d'un quartier résidentiel à se débarrasser des choses qui ne sont plus utiles, donc des choses qui vous appartiennent et qui sont usagées.

Il est interdit d'acheter des articles afin de les revendre dans une vente de garage.

- ↳ Les articles usagés à vendre doivent être étalés sur le terrain de la personne qui effectue la vente de garage. Il est interdit de se servir du trottoir, de la rue ou de la ruelle, de la propriété publique de la Ville ou de la propriété d'une autre personne pour étaler les objets.

- ↳ L'affichage de pancartes annonçant la vente de garage n'est pas autorisé sur le territoire de la ville, sauf sur la propriété privée où s'effectue la vente de garage.

- ↳ La vente de garage doit être effectuée sur une courte période, soit pendant une fin de semaine.

Le permis est obligatoire au coût de 5 \$; maximum de deux ventes par été et ceci pour tout le territoire de la nouvelle ville de Macamic.

À compter de l'an prochain, les ventes de garage seront autorisées seulement pendant deux fins de semaine, celle de la fête des Patriotes (en mai) et celle de la fête du Travail (en septembre).

## Le calendrier des activités

Juin	12	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
Juillet	10	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30
	15	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	29	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
Août	14	Réunion du conseil municipal à 19 heures 30

La fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

**Bingo tous les mardis à 18 heures 45**

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

**Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.**

### Heures d'ouverture de la bibliothèque

#### Colombourg

Le mercredi de 12 heures à 15 heures et de 19 heures à 20 heures 30; un dimanche aux deux semaines de 10 heures 15 à 11 heures.

#### Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 10 août 2006; **la date limite pour apporter vos textes est le 7 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.



## Organismes à but non lucratif

Association de Chasse et Pêche	Comité des bénévoles du C.H. St-Jean
Association du hockey mineur	Comité du partage
Bibliothèque municipale	Comité de développement
Brigade des Pompiers volontaires	Comité villes et villages en santé
C.K.-Munotair	Commission des loisirs
Club de l'Âge d'Or	Fabrique St-Jean
Club de la Fraternité	La Gamme d'Or
Club de Motoneige	Le Cercle des Fermières
Club de Patinage artistique	Les Chevaliers de Colomb
Club Lions	Les Femmes Chrétiennes
Club nautique	Les Filles d'Isabelle
Comité de valorisation des biens culturels	Office municipal d'Habitation

## Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs	230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**

Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**